

2019**Bienvenue à la bibliothèque municipale****Informations sur la bibliothèque****Inscription**

Pour l'inscription, veuillez SVP apporter une pièce d'identité avec photo (passeport / Duldung [séjour toléré] / titre de séjour), contenant votre adresse. Si ce document ne contient pas d'adresse, nous avons alors besoin d'une attestation de résidence établie par le Einwohnermeldeamt [Bureau de déclaration de résidence].

Inscription d'enfants et d'adolescents

Pour leur inscription, les enfants et les jeunes de moins de 16 ans ont besoin de l'autorisation d'un responsable légal, de la carte d'identité ou du passeport (original ou copie) de ce responsable légal. Si vous venez avec votre enfant à la bibliothèque, vous pourrez l'inscrire. Si votre enfant vient seul pour s'inscrire, pouvez-vous SVP lui remettre la fiche d'inscription dûment remplie et signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité.

Si vous changez de domicile, veuillez SVP nous le faire savoir.

Si vous avez perdu votre carte de bibliothèque, veuillez SVP nous le faire savoir - nous bloquerons alors la carte. Personne d'autre ne pourra l'utiliser. La carte de bibliothèque n'est que pour vous, ne la donnez pas à d'autres. Vous êtes responsable des documents empruntés, enregistrés sur la carte.

Frais de prêt

adulte, carte annuelle	15 euros
adulte, 3-mensuel-carte	6 euros
tarif réduit (élève et étudiants, Nürnberg-Pass), carte annuelle	7,50 euros
enfant et adolescent de moins de 18 ans	0,00 euro
www + WIFI	0,00 euro

Prêt et délais de prêt

Les délais de prêt varient, selon les documents / supports empruntés :

livres, CD, méthodes de langue, jeux de console, partitions	28 jours, prolongeables de 2 fois 28 jours.
DVD, cahiers / revues / périodiques	14 jours, prolongeables de 2 fois 14 jours

Vous trouverez la date limite de retour du document sur le ticket de prêt.

Vous devrez toujours rapporter les documents à la même bibliothèque, là où vous êtes venu(e) les emprunter.

Prolongation du délai de prêt

Vous pourrez prolonger le délai de prêt de vos documents s'ils ne sont pas déjà réservés par d'autres usagers.

Tarif de prolongation du délai de prêt :

documents pour enfants	gratuit
documents pour adolescents	0,50 euro par document
tous les autres documents	1,00 euro par document

Demandez au personnel de la bibliothèque comment faire pour prolonger le délai de prêt.



Pénalité de retard en cas de dépassement du délai de prêt :

Si le délai de prêt n'a pas été prolongé à temps ou si le document n'a pas été rendu, la pénalité commencera à courir dès le premier jour calendaire de dépassement du délai.

Pénalité applicable pour chaque document emprunté et chaque semaine supplémentaire commencée

documents pour enfants	0,10 euro
documents pour adolescents	1 euro
tous les autres documents	2 euros

Même si vous n'avez pas reçu de rappel par écrit, la pénalité de retard devra être payée.

Si vous recevez un rappel par écrit pour la deuxième fois de la part de la bibliothèque municipale, des frais de dossier de 5,00 euros viendront s'ajouter.

Si vous avez perdu ou détérioré les documents, nous vous prions d'en informer le plus vite possible le personnel de votre bibliothèque. Pour des documents disparus ou endommagés, vous devrez payer des frais de remplacement. Si certaines parties du document/coffret sont perdues, il vous faudra payer les frais de remplacement pour tout le document/coffret.

Détériorer un document, c'est par exemple écrire, marquer et souligner des passages de livres ou autres supports audio-visuels.

Il faudra alors non seulement payer les frais de remplacement des documents détériorés mais aussi payer des frais de dossier.

Liste d'attente / réservation de documents :

Vous pouvez réserver des documents qui sont déjà prêtés ou qui ne sont pas encore disponibles à la bibliothèque. Une mention dans la liste d'attente ou une réservation coûte 1,50 euro.

Ne prêtez pas à d'autres personnes les documents que vous avez empruntés.

WiFi

À les bibliothèques municipales il y a le WiFi.

Ouvrez la recherche de réseau „WLAN“ et connectez-vous au réseau #nue_freewifi. Pour cela, vous n'avez pas besoin d'un mot de passe.

Puis, pour indiquer que vous acceptez le règlement intérieur de la bibliothèque, veuillez cocher la case correspondante.